Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 14 décembre 2021 à 19h30 sous la présidence de madame Danielle Ouellet, mairesse. En plus de madame la mairesse étaient présentes mesdames les conseillères Pascale Bonin et Diane Blouin et messieurs les conseillers Alain Lavoie, Jeremy Martin, Jacquelin Goyette et Gilbert Dumas.

Mme Camille Borgia, agente de bureau agit comme secrétaire d'assemblée

1.1 Mot du maire

Madame le maire ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

2021-12-220 **1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2021-12-221 **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021**

Chacun des membres ayant reçu une copie du procès-verbal du 16 novembre dans les délais prévus, il y a dispense de lecture;

Il est proposé par Mme Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités.

2021-12-222 **1.5 Autorisation du paiement des dépenses du mois de novembre 2021**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Jérémy Martin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de novembre 2021. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 95 709,10 $.

Adoptée

1.6 Période de questions

2021-12-223 **1.7 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022**

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront au centre communautaire à compter de 19 heures 30, aux dates suivantes :

11 janvier	12 juillet
8 février	9 août
8 mars	13 septembre
12 avril	4 octobre
10 mai	8 novembre
14 juin	13 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au code municipal.

Adoptée

2021-12-224 **1.8 Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes du vendredi 17 décembre 2021 à 16h00 au lundi 3 janvier 2022 à 9h00**

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que les bureaux soient fermés du vendredi 17 décembre 2021 à 16h00 au lundi 3 janvier 2021 à 9h00 pour la période des Fêtes.

Adoptée

2021-12-225 **1.9 Autorisation de présenter une demande de financement dans le cadre de l'*Accord Emplois d'été Canada 2022***

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De présenter une demande de financement dans le cadre de l'*Accord Emplois d'été Canada 2022*. Madame Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière, est autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document concernant ladite demande de financement.

Adoptée

2021-12-226 **1.10 Entente avec la Fabrique de Saint-Raymond-du-Nord**

Considérant que les usagers du C.L.S.C., de la bibliothèque et de la Pétanque bénéficient du déneigement du stationnement et des deux montées;

Il est proposé par Mme Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De déneiger le stationnement et les deux montées pour la saison 2021-2022 et que cet entretien soit fait gratuitement de sorte que le C.L.S.C., la bibliothèque et la Pétanque n'aient à débourser aucun montant;

De verser un montant mensuel de 100 $ à la Fabrique de Rivière-à-Pierre pour la location du local abritant la bibliothèque municipale et le terrain de pétanque intérieur.

Adoptée

1.11 Dépôt de l'audit de conformité – Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations

2. Sécurité publique

2021-12-227 **2.1 Adoption des prévisions budgétaires du SISEM pour l'année 2022**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale du SISEM (Sécurité incendie secteur est de Mékinac);

CONSIDÉRANT la préparation budgétaire pour 2022;

CONSIDÉRANT le transfert de certains postes budgétaires municipaux vers le budget du SISEM;

CONSIDÉRANT la présentation de la proposition budgétaire et l'analyse de celle-ci faites par le comité SISEM;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité de Rivière-à-Pierre adopte dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie, le budget annuel prévisionnel total du SISEM pour l'année 2022 soit 267 684 $ comprenant une charge annuelle (quote-part) de 53 537 $ pour la municipalité de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

2021-12-228 **2.2 Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale**

Attendu que la municipalité de Rivière-à-Pierre a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité*;*

Attendu que les municipalités de Lac-aux-Sables, de Notre-Dame-de-Montauban et de Rivière-à-Pierre désirent présenter un projet de structuration du service incendie dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de Rivière-à-Pierre s'engage à participer au projet de structuration du service incendie et à assumer une partie des coûts;

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que le conseil nomme la municipalité de Lac-aux-Sables organisme responsable du projet.

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

2021-12-229 **3.1 Adoption du règlement # 503-21 *décrétant une dépense de 992 000 $ dont un emprunt de 992 000 $ pour des travaux de voirie sur la rue de l'Église Est et la rue du Lac-Vert***

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

Attendu que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement numéro 503-21 décrétant une dépense de 992 000 $ dont un emprunt de 992 000 $ pour des travaux de voirie sur la rue la rue de l'Église Est et la rue du Lac-Vert.

Cette résolution abroge la résolution 2021-08-148

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2021-12-230 **4.1 Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par Mme Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De nommer les élus suivants M. Alain Lavoie, M. Gilbert Dumas et M. Jacquelin Goyette de même que les citoyens suivants Mme Andrée St-Laurent et M. Luc Duval au Comité consultatif d'urbanisme. Leur mandat débute immédiatement. M. Alain Lavoie agira à titre de président du comité alors que Mme Lyne Morneau siègera à titre de personne-ressource.

Le conseil remercie M. Jean-Louis Saint-Pierre de son mandat au comité consultatif d'urbanisme.

Cette résolution abroge la résolution 2021-11-217.

Adoptée

4.2 Audition de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 905, rue du Lac-Vert (lot 5 512 719)

2021-12-231 **4.3 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 905, rue du Lac-Vert (lot # 5 512 719)**

Attendu que Madame Maryse Perron, propriétaire d'un immeuble situé au 905, rue du Lac-Vert a autorisé Monsieur Alexandre Bouffard-Carrier, à déposer une demande de dérogation mineure visant à permettre l'utilisation d'un conteneur à des fins structurales pour la construction d'un bâtiment principal en zone résidentielle de villégiature contrevenant à l'article 7.5.6.2 du *Règlement de zonage* numéro 435-14 sur les conteneurs en zone résidentielle qui stipule que les conteneurs sont autorisés pour la construction de bâtiments complémentaires de type cabanon ou remise, sous certaines conditions;

Attendu que le conteneur ne sera pas visible;

Attendu qu'il sera recouvert d'un matériel de finition extérieur conforme aux règlements;

Attendu que le refus de la demande causerait un préjudice au demandeur;

Attendu que l'acceptation de la présente demande ne causera aucun préjudice à la jouissance du droit de propriété des voisins;

Il est proposé par Mme Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 905, rue du Lac-Vert (lot 5 512 719) tel que présentée;

Adoptée

5. Loisirs et services à la collectivité

2021-12-232 **5.1 Location du local pour la bibliothèque municipale pour l'année 2021-2022**

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser à la Fabrique de Rivière-à-Pierre la contribution annuelle de 1 200 $, soit 100 $ par mois, pour la location du local pour la bibliothèque municipale pour l'année 2022;

Sur présentation des pièces justificatives à la fin de chaque année, la Municipalité paiera 50 % de la facture mensuelle de téléphone.

Adoptée

6. Périodes de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Diane Blouin de lever la présente séance. La séance est levée par madame la mairesse à 19h57.

Danielle Ouellet, mairesse	Camille Borgia, secrétaire d'assemblée